

Attention à la «maladie des griffes de chat»: une simple caresse peut vous contaminer

La "maladie des griffes du chat" se transmet de l'animal à l'homme avec une simple caresse...Si aucun vaccin n'existe contre cette maladie, il est néanmoins possible de limiter les risques de contamination. La vétérinaire comportementaliste Laurence Dillièvre-Lesseur donne ses conseils pour se protéger au mieux.

En général, l'être humain développe la "maladie des griffes du chat" s'il est griffé ou mordu par un chat porteur, mais pas seulement...

Même une caresse peut s'avérer dangereuse

Comme le révèle une très récente étude américaine, il peut se contaminer par simple contact en caressant son chat si ce dernier est infecté par des puces, leurs excréments présents sur le poil de l'animal pouvant devenir potentiellement dangereux s'ils pénètrent la peau de l'Homme au niveau d'une lésion (plaies...).

Plus rarement, la contamination peut intervenir par voie oculaire si la personne se frotte les yeux avec ses mains souillées. Enfin, une infection directe de l'être humain par piqûre de puce est également suspectée.

Dans de plus rares cas, la contamination humaine se réalise par l'intermédiaire d'un objet du sol qui a été lui-même contaminé (ronces, épines, écharde, débris de bois...) car la bactérie de la maladie des griffes du chat est également présente dans le sol.

Les enfants de 5 à 9 ans sont les plus touchés

L'étude américaine indique que la population majoritairement atteinte se situe parmi les jeunes enfants de 5 à 9 ans.

Chez l'animal, la maladie évolue la plupart du temps sans symptôme. La contamination féline augmentant substantiellement avec le mode de vie des chats (les chats d'extérieur sont plus exposés), les propriétaires de chats d'extérieur sont davantage prédisposés à la contamination. Le risque d'infection humaine pourrait ainsi être limité en contrôlant l'accès à l'extérieur des chats et en traitant systématiquement ceux-ci contre les puces.

L'étude américaine indique également qu'un plus grand temps passé auprès de son chat, notamment durant les vacances pour les adolescents et la population active, pourrait expliquer l'occurrence des pics de la maladie observés durant ces périodes.

Un chien peut aussi héberger la bactérie

La "maladie des griffes du chat" est une maladie infectieuse encore appelée lymphoréticulose bénigne d'inoculation. L'agent responsable est une bactérie du genre Bartonelle (*Bartonella henselae*).

Le chat domestique représente le principal réservoir de la bactérie, d'où son appellation. En effet, le chat est impliqué à hauteur de 90 % dans la transmission à l'humain. Cependant, il faut savoir que le chien peut également héberger la bactérie.

En France, ce sont surtout les chats de moins d'un an qui sont porteurs de la bactérie. L'adoption de jeunes chats est donc un facteur d'importance. La transmission de la maladie entre chats est favorisée par l'intermédiaire des puces lorsqu'elles sont elles-mêmes contaminées.

Tous les chats peuvent-ils contaminer leurs maîtres ?

Les chats susceptibles de contaminer leurs propriétaires sont :

- Ceux dont l'analyse de sang révèle la présence de la bactérie.

Un traitement à base d'antibiotiques de quelques semaines permet alors de traiter l'animal. Les individus prédisposés sont principalement les enfants et les adolescents ainsi que les personnes immunodéprimées ou les personnes amenées à côtoyer des chats en milieu professionnel (éleveurs, vétérinaires...). Traiter un chat infecté est inutile dans une famille où tous les membres sont en bonne santé.

- Ceux porteurs de puces elles-mêmes infectées.

Comment ne pas se faire contaminer ?

Tout d'abord, il est primordial de traiter son chat contre les puces par un moyen de prévention régulier et approprié, en particulier si l'on est soi-même fragilisé.

Ensuite, toute présence de chat dans l'habitat ou dans son environnement proche implique de limiter les risques de morsure et de griffure : il faut éviter de jouer avec son chat en utilisant directement les mains et faire attention à tenir correctement son animal si on doit lui administrer un traitement par exemple.

Mais, en aucun cas, l'éventualité de cette maladie ne justifie de se séparer de son animal de compagnie.

Aucun vaccin n'existe contre cette maladie

En revanche, il est impératif de respecter des mesures d'hygiène strictes : après avoir été au contact d'un animal, de ses déjections ou encore de déchets, il est nécessaire de se laver

systematiquement les mains à l'eau et au savon et de ne pas se frotter les yeux. L'hygiène des mains doit être réitérée plusieurs fois dans la journée.

Lors de suspicion de contamination humaine, toute plaie doit être nettoyée au savon puis désinfectée, a fortiori lors de morsure ou de griffure. Si un ganglion apparaît dans les semaines suivantes, il est fortement recommandé de consulter un médecin.

Cette maladie est une zoonose, c'est-à-dire une maladie qui atteint l'animal et peut être transmissible à l'Humain. En tant que telle, elle doit être prise au sérieux et sa prévention non négligée. Cette dernière passe par des mesures d'hygiène de base et un traitement antiparasitaire externe régulier de son animal.

Édité par Barbara Krief Auteur parrainé par Rozenn Le Carboulec